

# Sages - femmes



Pour faire face aux difficultés d'accès à l'emploi que rencontrent les jeunes diplômés, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes propose qu'à partir de la rentrée 2017, une baisse du numerus clausus soit engagée, étalée sur 5 ans et modulée par région.

Selon les chiffres de l'Ordre des sages-femmes, l'effectif de la profession a augmenté de plus de 70 % en 20 ans, alors que le nombre de naissances a « seulement » évolué d'environ 10 % pendant la même période. Même si les sages-femmes ont acquis dernièrement de nouvelles compétences (vaccination, IVG...), les perspectives de développement de la profession doivent tenir compte de cette tendance démographique qui rend plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Pour imaginer l'évolution de la démographie des sages-femmes sur les dix prochaines années, l'Ordre a réalisé une étude qui propose plusieurs scénarios possibles. Dans sa conclusion, cette étude propose une diminution du numerus clausus sur 5 ans avec une réduction de 10 % dès la rentrée universitaire 2017. Cette baisse doit toutefois être modulée selon les régions pour ne pas aggraver les disparités régionales qui existent déjà.

Ces propositions du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes seront présentées dans le cadre de sa participation à la procédure de fixation du numerus clausus, au mois d'octobre.

Pour consulter l'étude : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/>

© 2016 Les Echos Publishing